

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 10 avril 2014

**Président** : M. François de MAZIERES

**Sont présents** :

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BEROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL (sauf délibération n°2014-04-01 - pouvoir à Mme BRAU), M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, Mme Marie BOËLLE, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle de CREPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibérations n°2014-04-03 à partir du 3<sup>ème</sup> vice-président à 2014-04-24 - pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Florence MELLOR, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. François SIMEONI, Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

**Absents excusés** :

Mme Francine BOBET a donné pouvoir à M. Jean-François PEUMERY  
M. Erik LINQUIER a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER  
Mme Annick PERILLON a donné pouvoir à Mme Magali ORDAS

*Secrétaire de séance* : **François-Xavier BELLAMY**

*Date de convocation* : **4 avril 2014**

*Date d'affichage de la convocation* : **4 avril 2014**

*Nombre de conseillers en exercice* : **64**

**N° de l'ordre du jour** :

**2014.04.09** : Désignation des représentants titulaires et suppléants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein de l'Association Patrimoniale du Plateau de Saclay et des vallées alentours, « Terre & Cité » et de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets « APPVPA ».

- **M. le Président, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.5721-1 à L.5722-8 ;

Vu les statuts de l'Association Patrimoniale du Plateau de Saclay et des vallées alentours, « Terre & Cité », adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du 4 avril 2012 ;

Vu les statuts de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets « APPVPA », adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2013 ;

Vu la précédente délibération n°2012-10-09 du Conseil communautaire du 2 octobre 2012 portant sur l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à « l'APPVPA » ;

Vu la précédente délibération n°2012-12-12 du Conseil communautaire du 4 décembre 2012, portant sur l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'Association « Terre & Cité » ;

Vu le rapport de l'Assemblée générale ordinaire de « l'APPVPA » du 26 mars 2013 ;

Vu le rapport de l'Assemblée générale ordinaire de l'Association « Terre & Cité » du 26 avril 2013.

-----

• **L'objectif de l'Association Patrimoniale du Plateau de Saclay et des vallées alentours, « Terre & Cité »,** est de *« créer un espace de communication pour favoriser la rencontre puis rassembler personnes physiques et morales représentatives des différents intérêts locaux, afin de réfléchir, étudier et formuler des propositions visant à la cohabitation durable et harmonieuse de la Ville et de l'Agriculture, respectueuse de l'environnement sur le Plateau de Saclay. »*

Le périmètre d'intervention de l'association correspond à l'entité agricole du Plateau de Saclay. Six communes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sont concernées : Bièvres, Buc, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Toussus-le-Noble.

Les axes d'actions prioritaires de l'association sont les suivants :

- accompagner et développer la filière alimentaire de proximité auprès des exploitants ;
- développer les démarches pédagogiques pour valoriser l'agriculture du Plateau de Saclay ;
- impulser des initiatives dédiées à la découverte du patrimoine naturel et historique.

**L'Assemblée générale de l'association « Terre & Cité »** est composée de membres adhérents, personnes physiques ou morales du territoire du Plateau de Saclay et des vallées alentour, répartis en 4 collèges :

- **le collège des Elus, appelé « 1<sup>er</sup> Collège »,** comprenant les représentants (un titulaire et un suppléant) des communes ayant une partie de leur territoire sur le Plateau de Saclay ou les vallées alentours, des intercommunalités concernées par le territoire du Plateau de Saclay ou les

vallées alentour, des départements de l'Essonne et des Yvelines, de la région Ile-de-France, des conseillers généraux des cantons concernés, des députés des circonscriptions concernées et des sénateurs de l'Essonne et des Yvelines ;

- le collège des Entrepreneurs qui contribuent au paysage, appelé « 2<sup>ème</sup> Collège », regroupant les agriculteurs, paysagistes, pépiniéristes, maraîchers, etc... au titre de leur entreprise (un titulaire et un suppléant), ainsi que des agriculteurs mandatés par la Chambre d'Agriculture interdépartementale d'Ile-de-France ;
- le collège des Associations, appelé « 3<sup>ème</sup> Collège », regroupant toutes les associations (un titulaire et un suppléant) qui contribuent à l'animation, à la protection et à la réflexion concernant le Plateau de Saclay et les vallées alentour. Seules les associations peuvent appartenir à ce collège et non leur groupement ;
- le collège de la Société Civile appelé « 4<sup>ème</sup> Collège », rassemblant des représentants des mondes universitaire, scientifique, économique, des personnalités qualifiées et des particuliers.

Il appartient à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger au sein de l'Association.

Pour l'association « Terre & Cité », le montant de la cotisation de Versailles Grand Parc pour l'année 2014 est de 300 euros.

**• L'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets, « APPVPA »,** a quant à elle pour objectif de *« créer un espace de communication pour faire se rencontrer, puis rassembler, les personnes physiques et morales représentatives des différents intérêts locaux, afin de réfléchir, étudier et formuler des propositions visant à l'établissement d'un projet de développement durable, commun aux agriculteurs et aux citoyens, sur les territoires de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets, en faisant toutes propositions nécessaires aux collectivités territoriales et notamment aux instances communales, intercommunales de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets chargées, en particulier, de l'élaboration du ou des SCOT des territoires, et de leur application ».*

Six communes de Versailles Grand Parc sont concernées: Rocquencourt, Bailly, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Fontenay-le-Fleury, Saint Cyr-l'Ecole.

Les axes d'actions prioritaires de l'association sont :

- valoriser et améliorer le bâti agricole et historique ;
- améliorer la qualité de la circulation agricole et rurale ;
- développer des projets économiques, sociaux et culturels en harmonie avec le site ;
- développer une information et une pédagogie de qualité ;
- améliorer la qualité des procédures administratives et stratégiques ;
- améliorer la qualité de l'eau et de la nature.

**L'Assemblée Générale de « l'APPVPA »** est composée de membres adhérents, personnes physiques ou morales des territoires de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets, répartis en trois collèges :

- **le collège des Elus, appelé « 1<sup>er</sup> Collège »,** comprenant les représentants des communes (un titulaire et un suppléant), éventuellement regroupées en Etablissement Public de coopération intercommunale (EPCI), du département, de la région et les parlementaires concernés ;

- le collège des Agriculteurs, appelé « 2<sup>ème</sup> Collège », regroupant les agriculteurs à titre personnel et ceux mandatés par la chambre d'agriculture ;
- le collège des Autres Activités : associations, particuliers, artisans et entreprises, appelé « 3<sup>ème</sup> Collège ».

Le Conseil communautaire doit procéder en son sein à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à l'APPVPA.

Pour l'« APPVPA », le montant de la cotisation de Versailles Grand Parc pour l'année 2014 est de 2 000 euros.

Il convient de désigner les représentants titulaires et les représentants suppléants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein de :

- l'association « Terre et Cité »

La liste présentée par la majorité est la suivante :

Titulaire :

- *M. Gilles CURTI*

Suppléante :

- *Mme Caroline DOUCERAIN*

- « l'APPVPA »

La liste présentée par la majorité est la suivante :

Titulaire :

- *M. François LAMBERT*

Suppléante :

- *Mme Marie BOËLLE*

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, le vote a lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

### **APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE,**

- 1) *de procéder au scrutin public à l'élection des représentants titulaires et suppléants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour siéger au sein de l'Association « Terre & Cité » et de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets ;*
- 2) *de désigner M. Gilles CURTI représentant titulaire et Mme Caroline DOUCERAIN représentante suppléante de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association « Terre & Cité » ;*
- 3) *de désigner M. François LAMBERT représentant titulaire et Mme Marie BOËLLE représentante suppléante de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets.*

-----

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **60**

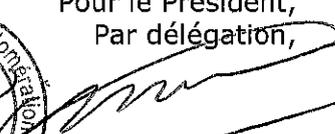
Nombre de suffrages exprimés : **61** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés.

(3 abstentions de M. Daniel GUERSON, M. Claude VUILLIET et  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN)



Pour le Président,  
Par délégation,

  
**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services



2014\_04\_09

N° de l'acte : 2014\_04\_09  
Date de décision : 10/04/2014  
Nature de l'acte : Délibérations  
Objet : Désignation des représentants titulaires et suppléants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein de l'Association Patrimoniale du Plateau de Saclay et des vallées alentours, « Terre & Cité » et de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets « APPVPA ».  
Classification : 5.3. Désignation de représentants  
Rédacteur : Bénédicte Artuphel  
AR reçu le : 22/04/2014  
N° AR : 078-247800584-20140410-2014\_04\_09-DE

Pièces jointes

2014 04 09 AMEN - APPVPA et Terre & Cité.pdf

Historique

22/04/14 17:03		
22/04/14 17:30	Reçu	Bénédicte Artuphel
22/04/14 17:30	Reçu	Bénédicte Artuphel
22/04/14 17:37	En cours de transmission	
22/04/14 17:38	Transmis en Préfecture	
22/04/14 17:59	Accusé de réception reçu	

